Sommaire

Qui fait quoi ?

La Métropole de Lyon et la Ville se partagent le déneigement des voies de circulation automobiles de la commune.

La Métropole de Lyon prend en charge le déneigement des voies métropolitaines, qui sont les plus nombreuses sur la commune, tandis que la Ville s’occupe de la vingtaine de voies communales.

Le déneigement en pratique

La Métropole de Lyon a instauré un plan de déneigement détaillé, hiérarchisant le réseau métropolitain en trois niveaux d'intervention :

1. Les voies de niveau I : voies de transports en commun les plus fréquentées du réseau des TCL ; voies de transit et de trafic dense ; voies d'accès à chacune des communes et aux principaux pôles d'activité (hôpitaux, centralités urbaines, équipements publics, SDIS, Police et Gendarmerie, gares, etc.).
2. Les voies de niveau II : toutes les autres voies inter-quartiers.
3. Les voies de niveau III : ce sont toutes les autres voies de circulation à faible trafic.

Tant que les voies de priorité 1 ne sont pas parfaitement dégagées – ce qui se produit lorsque la neige tombe sans interruption – les engins de la Métropole de Lyon restent sur ces axes et ne passent pas aux autres.

Pour la ville de Saint-Genis-Laval, le travail commence dès les premiers flocons avec le passage d’une lame de déneigement puis d’une saleuse.

Pour déneiger l’ensemble des voies communales, il faut à peu près 8h aux agents de la ville. Et cela, sans compter sur les embouteillages dus aux chutes de neige, qui peuvent retarder le passage de la saleuse.

Qui s'occupe de déneiger les trottoirs ?

La Ville assure le nettoyage des trottoirs devant les bâtiments municipaux et services publics (écoles, gymnases, crèches, squares et jardins, mairie, Poste...) et celui des parkings municipaux.

Le déneigement des trottoirs, des voies privées et des voies de lotissement est à la charge des riverains. Ceux-ci sont tenus de dégager les trottoirs de la neige ou de la glace devant la façade des maisons, des commerces ou des immeubles qu'ils occupent de façon à ce que les piétons puissent circuler sans danger.

Attention, le sel n’est pas distribué par la Ville aux particuliers.

Suivez les évolutions du déneigement

En cas de verglas ou de forte précipitations neigeuses, tenez-vous informé de l'avancement des interventions :

- Standard Neige : 04 78 95 88 44 (de 5h à 22h).
- Site de la Métropole de Lyon
- Onlymoov, l'info trafic

Ajouter aux favoris